



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er juin 2021 à 19 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

Mot d'ouverture de la mairesse

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration.

La mairesse débute en mentionnant que l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est heureux de collaborer à la campagne de financement participatif dans le but de soutenir nos commerces locaux et que les citoyens ont jusqu'au 31 juin pour y participer.

Madame Bourgeois annonce que les travaux d'aménagement du parc linéaire ont débuté le 25 mai. Les travaux de la 2^e et dernière phase auront lieu cet automne. Elle ajoute que dans les prochains jours nous connaîtrons le nom officiel que portera ce parc linéaire, suite au concours pour les jeunes de 5 à 17 ans, et remercie tous les participants. Nous avons reçu 78 propositions inspirantes et un jury analysera le tout selon des critères précis. Le choix reflètera un choix mobilisant et structurant pour les générations présentes.

La mairesse est heureuse d'annoncer que l'arrondissement offre dès cet été la possibilité à une cinquantaine de citoyens de participer au projet pilote de la garde de poules pondeuses sur son territoire. L'arrondissement mandate l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pour encadrer les gardiens de poules. De plus, les citoyens intéressés pourront compléter le formulaire d'inscription à compter du 7 juin, sur notre site Web de l'arrondissement.

Madame Bourgeois termine en invitant la population à participer à la session virtuelle de consultation sur le REM de l'Est qui aura lieu 3 juin, afin de bonifier les réflexions quant à la planification détaillée du REM de l'Est. L'inscription à la séance doit être faite 24 h avant le début de l'événement, par le biais du site.

CA21 30 06 0162

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA21 30 06 0163

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ratifier les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2021 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mai 2021, à 13 h.

ADOPTÉ

10.03

Période de questions et commentaires du public

- Une question concernant la documentation au sujet des poules pondeuses
 - Une question concernant la réfection du trottoir et de la rue sur la 1^{re} avenue.
 - Une question sur les parcs à chien.
 - Trois questions sur la circulation sur la 94^e avenue.
 - Une question concernant un voisin qui se stationne dans la rue.
 - Une question relative à un projet de réfection des terrains de tennis au parc Clémentine-de-la-Rousselière.
 - Une question relative à la fermeture des installations sanitaires.
 - Une question à Mme Bourgeois sur mon manque de délicatesse et de respect envers une conseillère d'arrondissement.
 - Une question concernant la coupe des hautes herbes et mauvaises herbes du Parc Ste-Marthe.
 - Une question relative au stationnement à la rampe de mise à l'eau de la 36^e Avenue.
 - Une question concernant l'aménagement d'un parc et l'asphaltage sur le passage entre la rue Maurice-Séguin avec le boul. St-Jean-Baptiste
 - Deux questions concernant les recommandations sur la concentration d'arsenic atmosphérique.
 - Une question sur l'ouverture de la vue sur le fleuve au parc du Moulin de Pointe-aux-Trembles
 - Une question concernant le promoteur pour le projet Faubourg Pointe-aux-Prairies sur l'annoncer de son projet locatif.
 - Une question sur l'aménagement de boîtes à fleurs sur les entrées de la piste cyclable.
 - Une question concernant les avancements pour le règlement du zonage de 3 mètres entre la 94^e avenue et la rue Jules-Helbronner.
 - Une question relative à un plan afin d'éliminer les gangs criminels et leurs activités.
 - Une question concernant le REM et l'attente de l'asphalte et lampadaire du ruisseau Pinel.
 - Une question sur le nettoyage des rues à Rivière-des-Prairies.
-

Période de commentaires des membres du conseil

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce les nouveaux aménagements qui verront le jour dès la fin du mois de juin à la Place du Village au parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles. Le projet cœur de vie, cœur d'enfant au bord du Saint-Laurent chapeauté par l'organisme La Pépinière espaces collectifs, permettra de bénéficier d'une plage urbaine, d'une terrasse publique et d'un kiosque alimentaire. Avec le marché public, qui vient animer la Place du village tous les week-ends, le retour de la navette fluviale, tout est en place pour un été haut en couleur à Pointe-aux-Trembles!

Il offre des félicitations à deux jeunes filles. Mlle Audrey Pineault, pour sa 1^{ère} place des arts, dans la section interprète de l'année et Mlle Florence Grenier qui a reçu la médaille du gouverneur à l'école Édouard-Montpetit pour la meilleure moyenne générale. En terminant, il souhaite à tous une bonne St-Jean-Baptiste et une bonne fête du Canada.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà interpelle madame la mairesse au sujet du réaménagement boulevard Gouin et qui est la plus grande artère de Montréal. En 2015, un plan directeur d'aménagement a été mis en place suite à une consultation publique où les citoyens ont demandé de mettre en œuvre la richesse du boulevard Gouin par le biais de plusieurs aménagements. En 2019-2020, le boulevard Gouin est considérée comme la pire route du Québec. Depuis l'annonce du projet poussette, celle-ci est considéré comme une solution provisoire. À plusieurs endroits, celui-ci s'effondre et présente une situation de danger autant pour les piétons que pour les cyclistes. M. Rapanà, demande à quel moment sera présenté un plan d'intervention d'aménagement afin de donner la lettre de noblesse que le boulevard Gouin mérite.

En terminant, il souhaite une bonne St-Jean-Baptiste, une bonne fête du Canada ainsi qu'une bonne fête nationale de la République italienne.

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce l'ouverture des jeux d'eaux dans les parcs de l'arrondissement. Elle nous mentionne que les travaux d'aménagement de deux nouveaux jeux d'eau commenceront au cours de l'été aux parcs Hans-Selye et St-Valérien. Elle nous invite à faire un tour aux jeux d'eau de la plage de l'Est qui seront ouverts dès le 8 juin. D'ici la fin juin, nous aurons le plaisir d'y accueillir la Route de Champlain qui y passera l'été. Kayak sur le fleuve et animations seront au rendez-vous! Suivez notre page facebook pour connaître les prochains détails et vous inscrire! En terminant, elle souhaite une bonne St-Jean-Baptiste et une bonne fête du Canada.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine remercie les citoyens pour leur participation active au conseil d'arrondissement afin de nous faire part de ce qui les interpelle sur les dossiers. Elle se joint au mot de M. Rapanà concernant le boulevard Gouin sur la revitalisation du boulevard, car c'est un milieu récréotouristique et commercial. Elle invite les citoyens à participer aux activités culturelles qui ont été planifiées par l'équipe de la division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Elle annonce que Rivière-des-Prairies accueillera une œuvre interactive appelée Les Diamants qui sera installée au parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne dès le 12 août. Cette création réalisée par Francis Laporte et Alexis Laurence de Perséides studio se compose de trois grandes structures rotatives et étincelantes. C'est grâce à une collaboration avec plusieurs autres arrondissements et municipalités, en Partenariat avec le Quartier des spectacles, que nous pouvons accueillir cette œuvre sur le territoire et de consulter le site de l'arrondissement pour les autres activités culturelles.

En terminant, elle se joint à M. Rapanà afin de souhaiter à tous les Italiens une bonne fête nationale de la République italienne ainsi qu'une bonne fête des Pères et aux jeunes qui terminent l'école bientôt un bon succès.

Monsieur le conseiller Richard Guay mentionne que le mois de mai est le mois de l'arbre. Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles plantera 1000 nouveaux arbres sur le territoire cette année, soit 7500 nouveaux arbres d'ici 2026! Pour réaliser toutes ces actions liées au verdissement, l'arrondissement a bonifié ses équipes de la Division de l'horticulture et des parcs, et de la Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine. Il souhaite un bel été à tous les citoyens de l'arrondissement et à être prudent sur les abords des piscines et sur les routes du Québec. Il souhaite également une bonne St-Jean-Baptiste, une bonne fête du Canada et une bonne fête nationale de la République italienne.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce que la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles a mis sur pied une jardinothèque en collaboration avec l'Écho de la Pointe-aux-Prairies. Les citoyens de Rivière-des-Prairies et abonnés de la bibliothèque peuvent choisir 3 sachets de semences par semaine, soit de fines herbes, de fleurs, de légumes le tout gratuitement. De plus, pour développer des aptitudes en agriculture urbaine des ateliers virtuels vont être mis en place pour l'Éco du quartier dans les prochaines semaines. Ces formations monteront aux citoyens comment récolter les semences de leur propre plan et ainsi les proposer à la jardinothèque. Elle se joint à ses collègues afin de souhaiter un bonne St-Jean-Baptiste, une bonne fête du Canada, une bonne fête nationale de la République Italienne ainsi qu'une bonne fête des Pères.

Dépôt de documents

Dépôt de photos par la citoyenne madame Palmira Diflumeri, en appui à sa demande.

Dépôt de photos par la citoyenne madame Marie-Christine Dumont, en appui à sa demande.

Dépôt de photos par le citoyen Monsieur Jean-Yves Charland, en appui à sa demande.

Dépôt d'un document par le conseiller monsieur Giovanni Rapanà concernant la mise en valeur des richesses exceptionnelles du boulevard Gouin et ses abords.

CA21 30 06 0164

ADOPTER - PLANIFICATION STRATÉGIQUE - 2021-2031 - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.01 1212468006

CA21 30 06 0165

APPROBATION - DEMANDE DE RECONNAISSANCE - UN - ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - DÉSIRANT - ÊTRE RECONNUS - DANS - CADRE - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POUR - PÉRIODE - 1ER JUIN 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(RCA20-30098)-003

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la reconnaissance de l'organisme suivant :

- Chambre de commerce de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-003, autorisant l'annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021, numéro RCA20-30098, tel qu'amendé), à cet effet.

ADOPTÉ

12.02 1214561007

CA21 30 06 0166

APPROUVER - PRÉSENTATION - DEMANDE - AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROGRAMME PRIMADA 2021 - PROJET - RÉFECTION DES TERRAINS DE BOCCHE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - AUTORISER - DIRECTRICE DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - CONCLURE - ENTENTE - AVEC - MINISTÈRE - LA MANDATER - POUR S'ASSURER - RESPECT - CONDITIONS - ENTENTE - CONFIRMER - ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT - À PAYER - SA PART - COÛTS ADMISSIBLES - COÛTS D'EXPLOITATION CONTINUS DU PROJET

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies » pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures

Municipalités amie des aînés (PRIMADA) 2021 » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant à lui et contenues dans le Guide du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

De mandater la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

12.03 1211609005

CA21 30 06 0167

OFFRIR - EN VERTU - DEUXIÈME ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C-11.4) - CONSEIL MUNICIPAL - VILLE DE MONTRÉAL - PRENDRE - EN CHARGE - CONCEPTION - RÉALISATION - TRAVAUX DE REMPLACEMENT - ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB - TERRAINS PRIVÉS - RÈGLEMENT 20-030.

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

ADOPTÉ

12.04 1211528017

CA21 30 06 0168

PRENDRE - ACTE - DOCUMENT - INTITULÉ - MOTION - NON PARTISANTE - SOUTIEN - AMÉLIORER - SÉCURITÉ ROUTIÈRE - PRÈS - ÉCOLE SECONDAIRE JEAN GROU

ATTENDU QUE plusieurs élèves ne se sentent pas en sécurité lors des déplacements près de l'école;

ATTENDU QUE plusieurs automobilistes font des manœuvres dangereuses près de l'école (stationnement en double, virage en U);

ATTENDU QUE des rassemblements se créent autour d'automobiles à l'arrêt;

ATTENDU QUE des autobus restent à l'arrêt de longues périodes juste avant l'entrée sud du stationnement du personnel de Jean-Grou;

ATTENDU QUE de nombreux autobus doivent arrêter devant l'école pour déposer des élèves;

ATTENDU QU'un seul panneau de signalisation d'interdiction d'arrêt est présent devant l'école;

ATTENDU QUE les élèves Esteban Lantimo (gr. 101) et Amal LKtiri (gr. 321) ont présenté ce document à la mairesse Caroline Bourgeois;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,

Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles trouve des solutions pour améliorer la sécurité devant l'école secondaire Jean-Grou (installation de signalisations supplémentaires, surveillance policière, dos d'âne);

QUE la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles appuie la revendication d'une meilleure sécurité devant l'école secondaire Jean-Grou;

QUE la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pose des actions concrètes pour améliorer la sécurité routière devant et près de l'école secondaire Jean-Grou.

ADOPTÉ

15.01

CA21 30 06 0169

PRENDRE - ACTE - DOCUMENT - INTITULÉ - MOTION - NON PARTISANE - SOUTIEN - AMÉLIORER - PROPRETÉ - ET - CERTAINES - INSTALLATIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE plusieurs poubelles sur la voie publique débordent fréquemment;

ATTENDU QUE de nouveaux déchets non-dégradables se retrouvent parmi le lot de résidus (masques et gants jetables);

ATTENDU QUE les déchets de ces dites poubelles se retrouvent dans les rues, les espaces verts, les boisés, les berges et éventuellement dans la rivière des Prairies;

ATTENDU QUE les regards seront pointés injustement vers les adolescents pour expliquer le débordement des poubelles;

ATTENDU QU'une des balançoires neuves au parc Gerry-Roufs est brisée;

ATTENDU QUE le nombre de tables et de balançoires au parc Gerry-Roufs est insuffisant;

ATTENDU QUE les parcs sont un lieu où les jeunes peuvent se détendre, socialiser et profiter des bienfaits de la nature;

ATTENDU QUE les élèves Joachenie Fabien (gr. 122) et Olivier Wood Saint Juste (gr. 522) ont présenté ce document à la mairesse Caroline Bourgeois ;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel,
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles trouve des solutions pour améliorer la propreté près de l'école Jean-Grou, puis restaurer et bonifier certaines installations publiques au parc Gerry-Roufs;

QUE la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles appuie la revendication d'une plus grande propreté près de l'école Jean-Grou et veille à la réparation des balançoires et l'ajout de tables au parc Gerry-Roufs;

QUE la mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pose des actions concrètes pour améliorer la propreté, restaurer et bonifier certaines installations publiques près de l'école secondaire Jean-Grou.

ADOPTÉ

15.02

CA21 30 06 0170

MOTION - FORCER - VILLE DE MONTRÉAL - PERMETTRE - VOTE PAR CORRESPONDANCE - PERSONNES - 70 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

1- Poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;

2- Donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021.

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (la « Loi »);

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

ATTENDU QUE l'adoption de la présente motion par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit adopter le résolu permettant le vote par correspondance avant le 1er juillet;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
Monsieur le conseiller Gilles Déziel
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
Monsieur le conseiller Richard Guay

et résolu

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles demande formellement au conseil municipal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs de plus de 70 ans.

Un débat s'engage

À la demande de la mairesse madame Caroline Bourgeois, la secrétaire d'arrondissement substitut procède à la tenue d'un vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

Votent contre: Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

15.03

CA21 30 06 0171

OCTROYER - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - CONTRAT - TRAVAUX DE PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 300 ARBRES - 2021-2024 - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC.SP21-04 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., le contrat pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour la période de 2021 à 2024, au prix de sa soumission, soit au montant de 329 144,68 \$ taxes incluses. Appel d'offres public PARC SP21-04 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 355 476,25 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par le programme de la forêt urbaine.

ADOPTÉ

20.01 1214281014

CA21 30 06 0172

OCTROYER - CONSTRUCTION LAROTEK INC. - CONTRAT - TRAVAUX - CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS - DE SAILLIES - DE PASSAGES SURÉLEVÉS - TRAVAUX DE RÉFECTIONS MINEURES DE TROTTOIRS - DE BORDURES - SUR DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING21-03 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Larotek inc., le contrat pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING21-03 (05 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 1 609 788,41 \$ incidences, contingences et taxes incluses, à cet effet.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à 41,86 % par l'arrondissement à 58,14 % par les services corporatifs.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Construction Larotek inc,

ADOPTÉ

20.02 1214281015

CA21 30 06 0173

OCTROYER - MELOCHE DIVISION DE SINTRA INC. - CONTRAT - TRAVAUX - CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNES ALLONGÉS SUR RUE - ENROBÉ BITUMINEUX PAR THERMORAPIÉÇAGE - DIFFÉRENTES RUES - ARRONDISSEMENT - APPROUVER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO ING21-02 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Meloche division de Sintra inc., le contrat pour des travaux de construction de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 471 195,97 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING21-02 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 548 315,57 \$ incidences, contingences et taxes incluses, à cet effet.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à 79,89 % par le programme de sécurisation aux abords des écoles de la Ville Centre et 20,11% par l'arrondissement.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Meloche division de Sintra Inc

ADOPTÉ

20.03 1214281018

CA21 30 06 0174

OCTROYER - DEMIX CONSTRUCTION INC. - CONTRAT - TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE ET DE REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS D'EAU EN PLOMB - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (PCPR 2021) - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING21-04 (3 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISATION - BUDGET ADDITIONNEL - REVENUS ET DÉPENSES - ASSUMÉ - PAR - LA VILLE - REMBOURSÉ - COMPLET - PAR - PROPRIÉTAIRES - POUR QUI - LA VILLE - A DÛ PROCÉDER - CADRE - SES TRAVAUX - REMPLACEMENT - LEURS ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur Demix Construction inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 3 198 473,08 \$ taxes incluses pour des travaux d'égout, de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2021), et autoriser une dépense de 3 987 964,30 \$. Appel d'offres public numéro ING21-04 (3 soumissionnaires), et ce, conditionnellement au virement de fonds du comité exécutif à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour le remplacement des sections privées des entrées de service en plomb;

D'autoriser une dépense de 3 987 964,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 679 726,87 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs entrées de service en plomb et de procéder au virement de fonds vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à cet effet.

ADOPTÉ

20.04 1214281020

CA21 30 06 0175

OCTROI - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - SOUTIEN - MISSION - ORGANISME - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - ANNÉE 2021 - APPROBATION - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 32 842 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendé intervenu entre la Ville de Montréal et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1204561003

CA21 30 06 0176

OCTROI - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - SOUTIEN - MISSION - ORGANISME - LOISIRS COMMUNAUTAIRES RELAIS DU BOUT - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - ANNÉE 2021 - APPROBATION - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 26 741 \$ à l'organisme Loisirs communautaire Le Relais du bout, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et Loisirs communautaire Le Relais du bout, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1204561005

CA21 30 06 0177

OCTROI - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - SOUTIEN - MISSION - ORGANISME - ÉQUIPE RDP - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - ANNÉE 2021 - APPROBATION - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 30 983 \$ à l'organisme Équipe RDP, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier,

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1204561006

CA21 30 06 0178

OCTROI - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - SOUTIEN - MISSION - ORGANISME - CENTRE DE LEADERSHIP - LA JEUNESSE DON BOSCO - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - ANNÉE 2021 - APPROBATION - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière additionnelle de 22 570 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1204561011

CA21 30 06 0179

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ACPVPAT - CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT - NON RÉCURRENTÉ - DESTINÉ - PAYER - DÉPENSES - LIÉES - CETTE CAMPAGNE - TROIS - ORGANISMES - EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 500 \$ à l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux Pointe-aux-Trembles (ACPVPAT) pour couvrir les dépenses de la campagne de sociofinancement, afin de réaliser cette campagne de sociofinancement qui aura lieu du 1er juin au 30 juin 2021.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1211528014

CA21 30 06 0180

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTÉ - ÉCO DE LA POINTE-AUX- PRAIRIES - PROJET - PILOTE - AUTORISANT - GARDE DE POULES PONDEUSES - PÉRIODE - 1 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2021 - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 9 387,40 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses, pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1214281021

CA21 30 06 0181

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME - LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - SOUTENIR - RÉALISATION - CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ - CLIENTÈLE - 6 À 17 ANS - VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - OU - TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME - PÉRIODE ESTIVALE 2021 - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île, pour la réalisation de son camp de jour spécialisé durant la saison estivale 2021, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1218559001

CA21 30 06 0182

APPROBATION - CONVENTION - INTERVENUE - ENTRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PÉRIODE - 4 JUIN 2021 AU 5 JUIN 2022 - NON RÉCURRENT - DESTINÉ - REVITALISATION - DYNAMISME ÉCONOMIQUE - DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021-2022.

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ pour la période du 5 juin 2021 au 4 juin 2022, afin de réaliser son plan d'action destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1211528011

CA21 30 06 0183

APPROBATION - CONVENTION - CHAMBRE DE COMMERCE DE LA POINTE DE L'ÎLE (CCPDI) - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PÉRIODE DU 4 JUIN 2021 AU 5 JUIN 2022 - RÉALISATION - PROJET - RELANCE ÉCONOMIQUE POST-PANDÉMIE - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Chambre de commerce de la Pointe de l'île, pour réaliser son Projet dans le cadre pour réaliser son Projet dans le cadre de la relance économique post-pandémie, pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022.

D'octroyer une contribution financière maximale non récurrente de 30 000 \$ à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1211528015

CA21 30 06 0184

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - MODIFIANT - ENTENTE - SIGNÉE - AUTORISÉE - RÉOLUTION - NUMÉRO CA18 3003 0064 - ET - MODIFIÉ PAR - RÉOLUTION - NUMÉRO CA20 3011 0314 - AVEC - GROUPE CAMMISANO INC. - TRAVAUX - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - CADRE - PROJET RÉSIDENTIEL - RUE GOUIN - ENTRE - RUES FORSYTH ET SHERBROOKE EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature de la convention de modification numéro 2 avec le Groupe Cammisano Inc. pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

20.14 1214281016

CA21 30 06 0185

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - ANNÉE 2021 - ORGANISME - ÉQUIPE RDP - CADRE - PROGRAMME -PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021 - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021.

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.15 1214860003

CA21 30 06 0186

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - AVRIL 2021 - MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 27 MARS AU 30 AVRIL 2021 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - AVRIL 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'avril 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mars au 30 avril 2021.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'avril 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'avril 2021.

ADOPTÉ

30.01 1212468005

CA21 30 06 0187

DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 DÉCEMBRE 2020 - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POLITIQUE - ATTRIBUTION - UTILISATION - RENFLOUEMENT - SURPLUS DÉGAGÉS - EXERCICE FINANCIER 2020 - VILLE DE MONTRÉAL - ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021 - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - ARRONDISSEMENT - AUTORISATION - VIREMENTS DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par le conseil municipal le 17 mai 2021, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renfloement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 6 369 200 \$ pour l'exercice financier 2020;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 574 677 \$ à la réserve pour imprévus.

D'approuver l'affectation d'une somme de 5 794 523 \$ pour divers besoins de l'arrondissement soit :

- Un montant de 4 000 000 \$ affecté à la réalisation du projet Espace Rivière ;
- Un montant de 626 500 \$ affecté comme réserve pour ester en justice - volet immobilisations;
- Un montant de 100 000 \$ affecté aux honoraires professionnels pour divers projets immobiliers;
- Un montant de 100 000 \$ affecté aux travaux non capitalisables;

- Un montant de 76 900 \$ affecté à la Politique de l'Enfant;
- Un montant de 27 000 \$ affecté au plan d'action en agriculture urbaine;
- Le solde de 864 123 \$ affecté aux surplus libres de l'arrondissement.

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

De procéder à la ventilation des surplus de 2020, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser les virements de crédits à cet effet.

ADOPTÉ

30.02 1217960004

CA21 30 06 0188

RAPPORT - MAIRESSE - FAITS SAILLANTS - RÉSULTATS FINANCIERS 2020 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,
Madame la conseillère Suzanne Décarie,
Monsieur le conseiller Richard Guay,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine,
Madame la conseillère Lisa Christensen,

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à la publication de ce document dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à le distribuer de porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.03 1217960005

CA21 30 06 0189

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CONGRÈS NATIONAL DES ITALO- CANADIENS - LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL - POINTE-AUX-FÊTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 700 \$ aux Congrès National des Italo-Canadiens pour la 27^e édition de la Semaine italienne de Montréal;
- 500 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal pour une Campagne de financement pour le Centre de ressources périnatales;
- 500 \$ à la Pointe-aux-Fêtes pour 6^e édition de la fête nationale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1213997006

40.01 VACANT

40.02 VACANT

CA21 30 06 0190

PIIA - 11994, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 1 092 949 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation de deux enseignes commerciales au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 mars 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002741354.

ADOPTÉ

40.03 1213469007

CA21 30 06 0191

AMENDEMENT - RÉOLUTION - CA18 3010 0345 - PIIA - 5001 À 5099, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE - LOT PC-05591 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement de la résolution CA18 30 10 0345 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément aux articles 104 et 166 des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'affichage (14 enseignes) pour un bâtiment commercial et industriel, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme EnseignesPlus, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 mai 2021.

Le tout, aux fins d'émission des demandes de certificats d'autorisation d'affichage portant les numéros 3002751916, 3002751934, 3002752035, 3002752094, 3002752215, 3002752256, 3002752334, 3002752374, 3002836394 et 3002841714.

ADOPTÉ

40.04 1213469008

CA21 30 06 0192

PIIA - 12910, RUE SHERBROOKE EST - LOT 1 504 280 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne au sol comportant deux (2) faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), dans le district de Pointe-aux-Trembles, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 30 avril 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002835294.

ADOPTÉ

40.05 1213469009

CA21 30 06 0193

PIIA - 15150, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 mai 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement, sur le lot 3 216 269, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'apparence de l'agrandissement est illustrée sur les plans et perspectives déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 18 mars 2021.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 20 mai 2021, minute 12000.

Les aménagements de terrain sont présentés sur les plans d'aménagement paysager déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 18 mars 2021.

Les matériaux et les couleurs sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur et compagnie
Bloc architectural	Façades	Gris nickel, Technobloc Pierre Laroche de Permacon
Bloc architectural	Façades	Noir onyx, Technobloc Pierre Laroche de Permacon
Panneaux de stratifié phénolique avec placage de bois	Façades	Copper de Parklex
Tuiles en aluminium prépeint	Façades	Aluminium anodisé clair
Aluminium et verre laminé coloré	Mur rideau	Clair et bleu

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.06 1215270007

CA21 30 06 0194

PIIA - 11570, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 mai 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), visant l'agrandissement d'un bâtiment abritant un centre de soin longue durée situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, sur le lot 1 093 613, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 février 2021.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 16 mars 2021, minute 11752.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 avril 2021.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie et couleur
Brique	Façades	Belden, Modèle No.9, Format mod, Red range vertical (rouge)
Revêtement métallique	Colonnes, solins et fascias	Vicwest, argent
Aluminium	Fenêtres	Aluminium anodisé
Acier et verre	Portes	Argent et clair
Aluminium et verre	Garde-corps et rampes	Argent et clair
Béton	Corniche	Blanc
Béton	Allèges	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.07 1215270008

CA21 30 06 0195

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-006 - AUTORISANT - IMPLANTATION - PANNEAUX «ARRÊT» - SUR CHACUNE - BRANCHES - DEUX CARREFOURS - FORMÉS - AVENUE PIERRE-BAILLARGEON - RUE ALBERT-CHAMBERLAND

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-006, autorisant l'installation des panneaux d'arrêt sur l'avenue Pierre-Baillargeon, à la hauteur des deux croisements avec la rue Albert-Chamberland.

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.08 1214281019

CA21 30 06 0196

APPROBATION - PROGRAMMATION - AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POUR - ANNÉE 2021 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.09 1213163002

CA21 30 06 0197

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE - COL BLEU - PERMANENCE D'EMPLOI - REMPLACEMENT - EMPLOYÉ TITULAIRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100237562, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1212569001

CA21 30 06 0198

RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE - SIÉGEANT - AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De nommer, madame Diane Thomas, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 7 juin 2021 jusqu'au 6 juin 2023 :

ADOPTÉ

51.01 1213971001

CA21 30 06 0199

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 2 JUIN 2021

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

Et résolu :

De désigner Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 2 juin 2021 et ce, jusqu'à l'assermentation des élus, suite aux élections du 7 novembre 2021.

Un débat s'engage

À la demande de la mairesse madame Caroline Bourgeois, la secrétaire d'arrondissement substitut procède à la tenue d'un vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

Votent contre: Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Un débat s'engage

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et résolu :

De désigner madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement du district de Rivière-des-Prairies, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 2 juin 2021 et ce, jusqu'à l'assermentation des élus, suite aux élections du 7 novembre 2021.

À la demande de la mairesse madame Caroline Bourgeois, la secrétaire d'arrondissement substitut procède à la tenue d'un vote sur la proposition.

VOTE

Votent en faveur: Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

Votent contre: Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

51.02 1213997004

CA21 30 06 0200

PRENDRE ACTE - COMPTE RENDU - RÉUNION - COMITÉ DE TOPONYMIE - VILLE DE MONTRÉAL - TENUE - 19 MARS 2021 - RELATIVEMENT - RECOMMANDATION - RENOMMER - RUE SAINT-FRANÇOIS - PARTIE DE LA RUE BELLERIVE - SITUÉE - ENTRE - BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET LA RUE SAINTE-ANNE - QUARTIER DU VIEUX POINTE-AUX-TREMBLES - LOT 5 303 597 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prend acte du compte rendu de la 75^e réunion du comité de toponymie de la Ville de Montréal, tenue le 19 mars 2021, relativement à la recommandation de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne dans le quartier du Vieux Pointe-aux-Trembles, sur le lot 5 303 597, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1213469006

CA21 30 06 0201

DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - MISE À JOUR - MADAME NATHALIE PIERRE-ANTOINE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de la conseillère d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.02 1213997005

CA21 30 06 0202

LEVÉE - SÉANCE

À, 21 h 08,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2021.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut